

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, QUENOT Claudine, GUICHEBAROU Christian, CORDIER Christian

Absent(e)s : REY-BETHBEDER Véronique, MICHAUX Nathalie, MOUSQUEZ Marjorie

Absent(e)s mais ayant donné pouvoir: PONS Frédéric (à GRAMMONTIN Nadia)

Secrétaire de séance : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

Date de la convocation : 26/03/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

DEL250409-03: Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire indique que le montant des bases prévisionnelles, fixé par l'état, est indexé sur le taux de l'inflation. Ainsi, celui-ci augmente de 1.71 % cette année, sauf celui de la taxe sur le foncier bâti, qui diminue de 2257 € en raison de l'augmentation des exonérations des personnes économiquement faibles qui passent de 8 992 € en 2024 à 14 412 € en 2025 Le produit attendu, à taux constants, diminue donc de 650.96 €.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : | 6.25% |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties : | 31.50% |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 31.56 % |

CHARGE Madame la Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Castetner,
La Maire,
Nadia GRAMMONTIN



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse CHASSERIAUD

Délibération rendu exécutoire

Transmise à la Préfecture le

Mise en ligne sur le site internet et affichée le